

LE BARLATÉ DES MORTEYS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Le barlaté des Morteys
En bref	Cheminer avec Inschi et Bisquine, les mulets de l'association <i>Transtrad</i> qui assurent le barlatage des fromages du chalet des Morteys.
Descriptif de l'activité	Perché à 1888 m d'altitude, sans accès aux véhicules, le chalet d'alpage des Morteys est le plus haut du canton de Fribourg où l'on fabrique encore du fromage. L'association <i>Transtrad</i> basée à Charmey assure aujourd'hui encore le barlatage à dos de mulet des fromages qui y sont produits. Cheminer avec les braves mulets Inschi et Bisquine, rompus au barlatage, pour vivre une aventure hors du commun. Une fois le fromage arrivé à bon port, visite des caves de la Tzintre et verre de l'amitié.
Dates	Vendredi 2 aout 2024
Horaire	07h15 – 16h00
Lieux du rendez-vous	Parking des télécabines de Charmey
Lieux de l'activité	Randonnée du Sori au Mortey
Programme indicatif	07h15 : Rendez-vous au parking des télécabines de Charmey Covoiturage jusqu'au parking du Sori Préparation des mulets Départ de la randonnée avec conduite des mulets Présentation du travail de l'armailli Pique-nique Chargement des meules et descente jusqu'au Sori Visite des caves à fromage de la Tzintre Verre de l'amitiés et fin de l'activité aux alentours de 16h00
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none"> • Chaussures de randonnée montantes (pas de baskets) • Pique-nique et boisson • Bâtons (évent. télescopiques) • Pantalon de randonnée ou/et short • T-shirt ou chemise synthétique (+ t-shirt sec de rechange) • Pull polaire • Veste de pluie • Casquette ou chapeau • Lunettes de soleil • Crème solaire • Thermos ou gourde • Couteau suisse • Barres de céréales ou fruits secs • Petite trousse de secours • Jumelles

Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants, catégories et âges	Adultes, dès 16 ans Enfants, dès 10 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 6 adultes, maximum 8 personnes
Niveau	Marche sur itinéraire de montagne nécessitant une bonne condition physique de 10 km, dénivellation positive et négative de 580 m, 3h30 de marche effective (sans compter l'influence des mulets).
Option	Nuit en hôtel*** à Charmey.
Autres informations	Les chiens sont interdits

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics	Parking des télécabines de Charmey. Arrêt de bus <i>Charmey, village</i> à 5 min à pied. Parking à proximité.	
Horaires des transports publics	Aller	
	Bulle – Charmey, village	06h57 – 07h09
	Retour	
	Charmey, village – Bulle	16h45 – 17h13
	Attention : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur www.cff.ch	
Covoiturage	Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888	

TARIFS

Tarif de base adulte	Dès 16 ans, 60.-
Tarif de base enfant	Dès 10 ans, 40.-
Nuit à l'hôtel	Nuit en hôtel*** à Charmey, prix sur demande

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription	Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888 Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi
Confirmation	La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Paiement	Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place. La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.
Annulation	<p>En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.</p> <p>En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.</p> <p>En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.</p>
Assurances	Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.